S.A T E I L

SA au capital de 2.025.000 €uros

Siège social : Route de Conthe - CS 30639 - 15006 AURILLAC

RCS AURILLAC 407 220 201

Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mars 2026

Proposition d'affectation du résultat

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en report à nouveau, le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2025 d'un montant de **358 751,44 €uros.**

Le report à nouveau s'élèvera à -2 144 434,46 €uros après affectation.

Adoption

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 Mars 2026.

Le Président,

Benoit JULHES

SA TEIL

SA au capital de 2 025 000 euros
101, avenue de Conthe - BP 639 - 15006 AURILLAC CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Aux actionnaires,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA TEIL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la note 2.2 de l'annexe exposant les règles et méthodes comptables, ainsi que les méthodes d'amortissement relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 9 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
HOCHE AUDIT
Laurence ZERMATI

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2025	30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	293 284	287 121	6 163	5 988
Fonds commercial	16 769		16 769	16 769
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	128 880		128 880	128 880
Constructions	2 091 544	1 238	2 090 307	2 090 719
Installations techniques, matériel, outillage	5 323 949	4 228 600	1 095 349	1 314 745
Autres immobilisations corporelles	865 934	732 898	133 036	137 416
Immobilisations en cours	18 685		18 685	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 880		2 880	4 350
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 595		1 595	
Prêts				
Autres immobilisations financières	55 484		55 484	56 124
ACTIF IMMOBILISE	**8 799 005**	**5 249 856**	**3 549 149**	**3 754 992**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	398 800		398 800	157 259
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 210 019		2 210 019	2 371 485
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 262 384	12 053	1 250 330	1 291 184
Autres créances	309 408		309 408	233 021
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	195 156		195 156	204 108
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	19 055		19 055	22 256
ACTIF CIRCULANT	**4 394 820**	**12 053**	**4 382 767**	**4 279 312**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**13 193 825**	**5 261 909**	**7 931 916**	**8 034 304**

Rubriques			30/09/2025	30/09/2024
Capital social ou individuel	(dont versé :	2 025 000)	2 025 000	2 025 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			9 068	9 068
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			155 977	155 977
Réserves statutaires ou contractuelles			281 601	281 601
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	233 027	233 027
Report à nouveau			-2 503 186	-2 438 608
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			358 751	-64 578
Subventions d'investissement			387 771	463 249
Provisions réglementées			1 948 060	1 888 441
CAPITAUX PROPRES			**2 896 069**	**2 553 177**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			196 478	194 405
PROVISIONS			**196 478**	**194 405**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 766 767	1 475 477
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 295 352	1 620 314
Dettes fiscales et sociales			272 338	267 665
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			1 477 629	1 923 267
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			27 283	
DETTES			**4 839 369**	**5 286 722**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			7 931 916	8 034 304

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	30/09/2025	30/09/2024
Ventes de marchandises	14 399 584		14 399 584	14 257 524
Production vendue de biens		7 119	7 119	6 232
Production vendue de services	218 398		218 398	282 327
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**14 617 982**	**7 119**	**14 625 101**	**14 546 084**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			9 199	20 179
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			35 583	41 489
Autres produits			17 513	17 252
PRODUITS D'EXPLOITATION			**14 687 396**	**14 625 003**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			8 293 241	8 736 519
Variation de stock (marchandises)			161 466	61 978
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			313 972	238 898
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-241 541	36 162
Autres achats et charges externes			3 480 525	3 311 123
Impôts, taxes et versements assimilés			188 405	165 760
Salaires et traitements			1 309 960	1 274 905
Charges sociales			440 032	426 655
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			260 127	263 188
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 972	
Dotations aux provisions			34 887	15 102
Autres charges			1 275	9 813
CHARGES D'EXPLOITATION			**14 245 322**	**14 540 104**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**442 075**	**84 899**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			46	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**46**	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			100 903	171 222
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**100 903**	**171 222**
RESULTAT FINANCIER			**-100 857**	**-171 222**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**341 218**	**-86 323**

Compte de résultat

Rubriques	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	93 824	180 328
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**93 824**	**180 328**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	153
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 671	98 590
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	59 619	59 840
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**76 291**	**158 583**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 533	21 745
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**14 781 267**	**14 805 331**
TOTAL DES CHARGES	**14 422 515**	**14 869 909**
BENEFICE OU PERTE	358 751	-64 578

1 Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait significatif intervenu au cours de l'exercice n'est à signaler.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées suivantes :

- Frais de dépôts de marques	1 an
- Logiciels	1 à 3 ans
- Constructions*	10 à 30 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel et outillage	3 à 6 ans
- Matériel de transports	1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

* En application du CRC 2002-10, les amortissements économiques sont calculés sur une base amortissable qui tient compte d'une valeur résiduelle. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (qui retient comme base d'amortissement la valeur brute) est constatée en amortissement dérogatoire.

Concernant le fonds de commerce, une évaluation de la valeur est réalisée à chaque clôture. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur actuelle de ce dernier est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres des sociétés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la société que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la société considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

2.4 Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production (coût direct de fabrication et coût matière).

2.5 Créances

Les créances clients et comptes rattachés sont enregistrés à leur valeur nominale. Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciations appropriées et déterminées de manière individualisée ou sur la base de critère d'ancienneté.

Les créances cédées aux organismes de Factoring sont enregistrées au passif, dans le poste « Autres dettes ». Le montant brut des créances clients n'est pas impacté par les opérations liées au contrat de factoring.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Néant.

2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque leur objet est nettement précisé à la clôture de l'exercice ou avant l'établissement des comptes, mais dont la réalisation est incertaine.

2.8 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode qui suit :

Provision IDR = Droits acquis par le salarié

× Probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits

× Taux de charges patronales.

Calcul des droits acquis par le salarié :
Droits acquis = nombre de mois acquis à l'ancienneté réelle.
Probabilité de verser les droits = probabilité de rester en vie × probabilité de rester dans l'entreprise

1. Probabilité de rester en vie : application du taux de vie selon 2 tranches d'âges

- \- de 40 ans : taux de 91.50%
- \+ de 40 ans : taux de 94.24%
- Probabilité de rester dans l'entreprise : application d'un taux moyen de turnover

Taux de charges Patronales : application d'un taux moyen.

L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire.
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.10 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont portées au passif du bilan et sont reprises conformément au plan d'amortissement des immobilisations subventionnées, à compter de la date de leur mise en service.

2.11 Biens pris en crédit-bail

Dans le cadre du financement de son activité, la société peut être amené à souscrire des contrats de crédit-bail mobilier ou immobilier.
En application de l'article R313-14 du Code Monétaire et Financier, les informations relatives aux biens acquis et aux engagements financiers s'y rapportant sont détaillés dans la présente annexe (§3.10.4).

2.12 Identité de la société consolidante

L'Union ALTITUDE, 1 bd du Vialenc - 15000 AURILLAC (RCS AURILLAC : 323 138 776).

3 Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations brutes

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs Brutes

Types d'immobilisations	Solde au 30-09-2024	Acquisitions	Virements de poste	Cessions	Solde au 30-09-2025
Brevets, Licences, Logiciels	290 084	3 200	-	-	293 284
Fonds de commerce	16 769	-	-	-	16 769
Total	**306 853**	**3 200**	**-**	**-**	**310 053**

3.1.2 Immobilisations corporelles

Valeurs Brutes

Types d'immobilisations	Solde au 30-09-2024	Acquisitions	Virements de poste	Cessions	Solde au 30-09-2025
Terrains	128 880	-	-	-	128 880
Constructions	2 091 544	-	-	-	2 091 544
Installations Techniques Matériel Outillage	5 303 850	38 445	-	(18 346)	5 323 949
Installations générales, Agencements	629 034	5 139	-	-	634 173
Matériel de transport	152 590	-	-	-	152 590
Matériel de bureau et informatique	73 171	6 000	-	-	79 171
Immobilisations en cours (1)	-	18 685	-	-	18 685
Total	**8 379 069**	**68 269**	**-**	**(18 346)**	**8 428 992**

3.1.3 Immobilisations financières

Valeurs Brutes

Types d'immobilisations	Solde au 30-09-2024	Acquisitions	Virements de poste	Cessions	Solde au 30-09-2025
Immobilisations financières	4 350	-	(1 470)	-	2 880
Autres titres immobilisés		125	1 470		1 595
Prêts et autres immobilisations financières	56 124	-	-	640	55 484
Total	**60 474**	**125**	**-**	**640**	**59 959**

(*) Dépôts de garantie sur créances cédées auprès d'Eurofactor

3.2 Amortissements & provisions sur immobilisations

3.2.1 Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles

Types d'immobilisations	Solde au 30-09-2024	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 30-09-2025
Brevets, Licences, Logiciels	284 095	3 025	-	287 121
Total	**284 095**	**3 025**	**-**	**287 121**

3.2.2 Amortissements et provisions s/ immobilisations corporelles

Types d'immobilisations	Solde au 30-09-2024	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 30-09-2025
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	825	413	-	1 238
Installations Techniques Matériel Outillage	3 989 105	241 170	1 675	4 228 600
Installations générales, Agencements	509 761	13 745	9 847	513 659
Matériel de transport	136 227	8 768	-	144 994
Matériel de bureau et informatique et autres	71 391	2 853	-	74 244
Total	**4 707 309**	**266 949**	**11 522**	**4 962 735**

Types d'immobilisations	Solde au 30-09-2024	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 30-09-2025
Amortissements dérogatoires (provisions réglementées dans « Capitaux propres »)	1 888 441	59 619	-	1 948 060

3.2.3 Amortissements et provisions s/ immobilisations financières

Types d'immobilisations	Solde au 30-09-2024	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 30-09-2025
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

3.3 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Dotation et augmentation de l'exercice	Reprise et Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges (1)	194 405	34 887	32 815	196 478
Total	**194 405**	**34 887**	**32 815**	**196 478**

(1) Provisions pour indemnités de départ à la retraite.

3.4 Etat des échéances des créances et des dettes

3.4.1 Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

3.4.2 Dettes financières

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires	116 767	60 695	56 072	-
Concours bancaires	1 650 000	1 650 000	-	-
Total	**1 766 767**	**1 710 695**	**56 072**	**-**

3.4.3 Autres dettes

La dette relative au compte courant ALTITUDE, s'élevant à 1 092 000€ à la clôture de l'exercice, présente une échéance comprise entre un et cinq ans.

Toutes les dettes, autres que (i) celles énoncées au § 3.4.2, (ii) celle énoncée ci-avant, ont une échéance inférieure à un an.

3.5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

N° de compte	Libellés de comptes	Montant
61/62	Autres achats et charges externes	19 055
	Total CCA	**19 055**

Produits constatés d'avance

N° de compte	Libellés de comptes	Montant
70	Ventes marchandises	27 283
	Total PCA	**27 283**

3.6 Capital social

Le capital est composé de 99 611 actions.

	Nombre total d'action	Montant du mouvement	Montant du capital	Nominal
Position début de l'exercice	**99 611**		**2 025 000 €**	**€**
Mouvements :				
	-		-	**€**
Position fin de l'exercice	**99 611**		**2 025 000 €**	**€**

3.7 Ventilation du chiffre d'affaires net

Chiffre d'affaires	**2024/2025**	**2023/2024**
En k€	(12 mois)	(12 mois)
Ventes de marchandises	14 407 K€	14 264 K€
Produits activités annexes	218 K€	282 K€
Total	**14 625 K€**	**14 546 K€**

3.8 Résultat exceptionnel

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
Résultat sur opérations de gestion	- K €	- K €
Provisions réglementées	60 K €	- K €
Sorties des immobilisations	17 K €	18 K €
Quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat	- K €	75 K €

3.9 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

La société présentant à la clôture un déficit fiscal reportable de 1 548 631€, la mention de l'accroissement et l'allégement de la dette future d'impôt n'est donc à ce titre pas indiquée.

3.10 Engagements financiers

3.10.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Néant.

3.10.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Néant.

3.10.3 Engagements hors bilan reçus par les actionnaires dans le cadre de l'endettement

Cautions données par ALTITUDE au profit de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes au titre des découverts et des emprunts :

	Caution solidaire des crédits de trésorerie court terme accordés aux filiales	Caution solidaire sur prêt moyen terme (solde 09-2025) accordés aux filiales
SA TEIL	50 000 €	- €

Cautions données par ALTITUDE au profit du Crédit Coopératif au titre des découverts et des emprunts :

	Caution solidaire des crédits de trésorerie court terme accordés aux filiales	Caution solidaire sur prêt moyen terme (solde 09-2025) accordés aux filiales
SA TEIL	- €	116 687 €

Aval donné par ALTITUDE au profit de la Banque Société Générale au titre du crédit de trésorerie de 750 000€ datant du 30/04/2025.

3.10.4 Engagements de crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail				
Postes du bilan	Coût d'entré	Dotations aux amortissements		Valeur nette en clôture
		De l'exercice	Cumulés	
Installations techniques et matériels	98 583	19 790	20 170	78 413
Total	**98 583**	**19 790**	**20 170**	**78 413**

Engagements financiers de crédit-bail			
Postes du bilan	Redevances versées		Valeur résiduelle
	De l'exercice	Cumulés	
Installations techniques et matériels	21 584	23 382	986
Total	**21 584**	**23 382**	**986**

Echéanciers				
Postes du bilan	Versées	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Installations techniques et matériels	23 382	21 584	62 946	-
Engagement total	**23 382**	**21 584**	**62 946**	**-**

3.10.5 Dettes garanties par des sûretés réelles

Gage de meubles corporels sans dépossession portant sur des marchandises au profit de la Banque LCL :

Ce gage est consenti en garantie d'une ligne de crédit confirmée d'utilisation crédit permanent court terme, pour un montant de 480 000€, avec une échéance fixée au 30 décembre 2099.

3.11 Effectifs salariés

Personnel salarié au 30/09/N	2024/2025	2023/2024
Cadres	6	5
Agents de maîtrise et technicien	6	8
Employés	-	-
Ouvriers	25	27
Total CDI :	**37**	**40**
	+ 4 CDD	**+ 2 CDD**

3.12 Rémunération des dirigeants

Il n'y a aucune rémunération allouée aux organes d'administration et de direction.

3.13 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction significative et non conclue à des conditions de marché n'a été réalisée avec des parties liées au cours de l'exercice.

3.14 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant en compte de résultat s'élèvent à 11 800 Euros HT.